

ANNEXE COMPTABLE AU BILAN 2018

Le bilan de l'exercice clos le 31/12/2018 dont le total est de 845 008,19 € et le compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dégageant une perte 9 120,85 € ont été établis selon les dispositions du Code du Commerce, du Plan Comptable Général, du règlement 99-01, des autres règlements du Comité Réglementaire Comptable et des textes pris pour leur application.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et tableaux ci-dessous font partie intégrante des comptes annuels.

1- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre, indépendance des exercices.

Et ce, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1-1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés, sans considération de la valeur résiduelle, suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'usage :

- Immeubles	30 ans
- Agencements	15 ans
- Matériel de bureau et mobilier	10 ans
- Matériel informatique	3 ans

1-2 PRODUITS D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation sont comptabilisés selon les modalités suivantes :

- les subventions sont rattachées à l'exercice pour lequel elles ont été attribuées.
- les cotisations, dons et legs sont inscrits dans les comptes de l'exercice de leur date d'émission ; en 2018, ce poste s'élève à 109 795 €.

1-3 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Conformément aux règles actuelles définies dans le plan comptable associatif, les frais abandonnés par les bénévoles figurent dans les comptes spéciaux de classe 8, et sont mentionnés en contributions volontaires au pied du compte de résultat.

Seules figurent dans ces comptes spéciaux les contributions volontaires établies à partir de renseignements quantitatifs suffisamment fiables. Ces frais sont évalués en référence à l'instruction fiscale du 23/02/2001 (art 200 du CGI).

Pour l'année 2018 sont valorisés les frais de déplacement déclarés par les membres ainsi que les autres frais (justifiés sur factures) tels que les péages, repas, hôtels, ... engagés pour l'association dans le cadre de leur activité bénévole et dont le remboursement ne lui est pas demandé mais abandonné en tant que don. Ces dons ont donné lieu à l'émission de 853 reçus fiscaux délivrés par le siège de l'ANVP pour un montant global de 569 080 € (525 734 € au titre des déplacements non remboursés effectués avec leur moyen de transport personnel et 43 346 € au titre des autres frais engagés et non remboursés).

2- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

2-1 TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS (valeur brute)

libellés	solde au 31/12/2017	Augmentation	Diminution	solde au 31/12/2018
Terrains	45 734,71	0,00	0,00	45 734,71
Immeubles	287 261,99	0,00	90 000,00	197 261,99
Agencements	69 610,81	0,00	2 684,18	66 926,63
Matériel et mobilier de bureau	21 884,24	0,00	0,00	21 884,24
Matériel Informatique	22 857,68	0,00	0,00	22 857,68
Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	447 349,43	0,00	92 684,18	354 665,25

La diminution d'actif correspond à la sortie, en valeur d'achat, du bâtiment de Lyon (dit SAN MARCO) : bâtiment et agencements (chaudière).

2-2 TABLEAU DE VARIATION DES AMORTISSEMENTS

libellés	solde au 31/12/2017	Augmentation	Diminution	solde au 31/12/2018
Immeubles	148 210,29	11 426,07	19 533,88	140 102,48
Agencements	59 184,71	1 180,20	782,88	59 582,03
Matériel et mobilier de bureau	21 583,63	101,61	0,00	21 685,24
Matériel Informatique	22 857,68	0,00	0,00	22 857,68
Immobilisations en cours				
TOTAL	251 836,31	12 707,88	20 316,76	244 227,43

La diminution du poste d'amortissements correspond à celui du bâtiment et de l'agencement de Lyon (dit SAN MARCO).

La valeur nette comptable du bâtiment ressort à 72 367,42 €

2-3 AMORTISSEMENT DE LA SUBVENTION de la VERANDA D'AMIENS

AMORTISSEMENT DE LA SUBVENTION VERANDA D'AMIENS				
versement de base	reprises			
	au 31/12/2017	en 2018	à fin 2018	solde
18 432,10	9 029,20	3 686,42	12 715,62	5 716,48

La quote-part de la subvention d'investissement, reprise en résultat sur l'exercice, est inscrite en produits exceptionnels dans le compte de résultat.

2-4 PROVISIONS POUR CHARGES

La provision pour risques et charges de 6 500 € constituée à fin 2018, afin de supporter toutes les conséquences financières liées au dossier « SAN MARCO », n'a pas été utilisée et la provision a été annulée.

2-5 TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Libellés	au 31/12/2 017	variations 2 018	au 31/12/2 018
Fonds associatif	415 412,49	0,00	415 412,49
Réserve d'investissement	157 136,96	0,00	157 136,96
Réserve statutaire	18 550,76	0,00	18 550,76
Réserve de trésorerie	20 356,20	0,00	20 356,20
Report à Nouveau débiteur	-39 175,35	-3 482,01	-42 657,36
Subvention d'investissement	9 402,90	-3 686,42	5 716,48
résultat	-3 482,01	-5 638,84	-9 120,85
TOTAL	578 201,95	-12 807,27	565 394,68

2-6 ECHEANCE DES CREANCES ET DES DETTES

L'ensemble des créances et des dettes de l'association est à moins d'un an.

2-7 FONDS DEDIES

Libellés	au 31/12/2 017	création 2 018	Utilisation 2 018	au 31/12/2 018
Fonds Dr Azerad	7 152,70		7 152,70	0,00
Bourses illettrisme Lille	63 069,33		0,00	63 069,33
Fonds dédié vinci tablettes	1 623,00		1 623,00	0,00
Fonds dédié green link jardins	3 240,92		3 240,92	0,00
Fonds dédié travaux bat bethune	6 318,63		6 318,63	0,00
Fonds dédié San Marco		182 632,58	16 406,16	166 226,42
TOTAL	81 404,58	182 632,58	34 741,41	229 295,75

3- AUTRES INFORMATIONS

3-1 EFFECTIFS

Les effectifs de l'A.N.V.P. calculés en équivalent temps plein, étaient de 2,4 unités en temps plein au 31/12/2018.

3-2 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements sociaux (indemnités de fin de carrière et DIF) à devoir au personnel sont estimés non significatifs en raison de la jeunesse et de la faible ancienneté de l'effectif.

3-3 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Le temps passé par les membres de l'association en entretien d'écoute avec les personnes détenues n'est pas valorisé comptablement. Il est, depuis 2011, relevé uniquement par les visiteurs déclarant un abandon de leurs frais en vue de bénéficier d'un reçu fiscal.

En 2018, les 1188 visiteurs bénévoles que compte l'association ont déclaré 57 101 heures d'écoute.

Mais ce temps d'écoute ne représente pas l'ensemble du temps consacré à l'association : réunions locales et nationales entre visiteurs ou avec le personnel de l'administration pénitentiaire, le temps consacré à la formation, aux contrôles et audits comptables. Il n'est pas encore mesuré.